Informations de base

2005/2628(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce OMC à Hong Kong **Subject** 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2722	2006-04-10
Affaires générales	2687	2005-11-07
Affaires générales	2691	2005-11-21
Agriculture et pêche	2692	2005-11-22
Agriculture et pêche	2685	2005-10-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/10/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
24/10/2005	Débat au Conseil		
07/11/2005	Débat au Conseil		
21/11/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
22/11/2005	Débat au Conseil		Résumé
30/11/2005	Débat en plénière		
01/12/2005	Décision du Parlement	T6-0461/2005	Résumé
01/12/2005	Résultat du vote au parlement		
01/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		
10/04/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2628(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration

Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0619/2005	30/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0620/2005	30/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0621/2005	30/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0624/2005	30/11/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0461/2005	01/12/2005	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1263/2005 JO C 028 03.02.2006, p. 0090-0096	27/10/2005	

Résolution sur la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce OMC à Hong Kong

2005/2628(RSP) - 01/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Quatre groupes politiques (PPE-DE, PSE, ADLE et UEN) ont été à l'origine de la résolution adoptée jeudi par la plénière sur la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong.

Le Parlement considère ainsi que la réussite du cycle de Doha est essentielle pour renforcer le système commercial multilatéral et permettre le progrès et le développement harmonieux de l'économie mondiale. Il affirme son soutien sans réserve à la volonté de placer le développement au cœur du programme de Doha, et souligne que les négociations doivent être au service de l'élimination de la pauvreté et d'une répartition plus équitable des fruits de la mondialisation. Il regrette cependant la lenteur des progrès réalisés dans les négociations préalables, et appelle à ce que la sixième conférence ministérielle organisée à Hong Kong soit constructive, de façon à ce que le programme de Doha pour le développement puisse être mené à bonne fin en 2006. Soulignant que ce programme doit déboucher sur des résultats équilibrés dans chaque secteur-clef, les députés invitent toutes les parties prenantes, en particulier tous les pays développés et les plus avancés, à assumer leurs responsabilités afin de rapprocher le cycle d'une conclusion heureuse.

- **Agriculture** : la résolution rappelle que, parmi les résultats à atteindre à Hong Kong concernant l'agriculture doit figurer l'élimination progressive, par tous les pays développés membres de l'OMC simultanément et en temps voulu, de toutes les subventions à l'exportation, et souligne qu'une réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges, ainsi qu'une amélioration sensible de l'ouverture des marchés sont également nécessaires. Les députés rappellent, en outre, leur soutien à une réforme de la PAC. Ils soulignent que la spécificité du caractère multifonctionnel de l'agriculture européenne devrait être respectée dans le cadre des négociations commerciales, et confirment également l'accent mis par l'Union européenne sur les préoccupations non commerciales afin de préserver la qualité et la sécurité de l'alimentation, la protection de l'environnement, l'emploi et le développement des régions rurales. Ils plaident pour que les indications géographiques soient véritablement reconnues, durant le cycle actuel de négociation, et insistent sur l'importance que revêt la recherche d'une solution sur les produits sensibles, dans le respect intégral des principes du cycle de développement. Une solution doit en outre être trouvée aux problèmes posés par le coton : le texte souligne à cet égard que tout soutien à son exportation, dans les pays développés, doit cesser avant la fin 2010.

- **Accès au marché pour les produits non agricoles** : le Parlement insiste sur la nécessité d'accélérer au plus vite les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, en indiquant que les entraves commerciales entre les pays développés et les pays en développement, mais également entre pays en développement, sont un obstacle au développement durable. Les pays plus avancés doivent en outre ouvrir leurs marchés aux pays les moins avancés, et le problème de l'érosion des préférences doit également être abordé.

La résolution indique par ailleurs que le principe de la "réciprocité moins que totale" doit être respecté, ainsi que la situation des pays en développement dans lesquels, en général, des droits de douane élevés pour les produits industriels produisent des recettes budgétaires significatives. La formule retenue pour les négociations devra également offrir une protection adéquate aux industries naissantes, promouvoir l'industrialisation et la diversification de l'économie et préserver l'emploi, en particulier pour les pays les moins avancés. Tous les partenaires commerciaux, lorsque cela est justifié, devraient également éliminer leurs barrières non tarifaires.

- **Services** : appelant à ce que la Conférence ministérielle de Hong Kong pose les fondations d'un accord ambitieux sur le commerce des services, la résolution affirme que l'accès au marché pour les prestataires de services de l'Union européenne doit être facilité, tout en préservant, pour tous les membres de l'OMC, la faculté de réglementer leur propre secteur des services. En appelant à ce que des progrès substantiels soient réalisés dans ce domaine, les députés estiment que doivent en être exclus les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'audiovisuel. Ils appellent en outre les membres de l'OMC développés et émergents à faire preuve du même niveau d'engagement que l'Union européenne dans son offre révisée de janvier 2005, à soumettre des offres comparables et à étudier des approches complémentaires, en tenant dûment compte des intérêts des pays les moins avancés.

- **Questions de développement** : la résolution affirme par ailleurs que le commerce, combiné avec l'aide et l'allègement de la dette, est essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour 2015; elle appelle ainsi de ses vœux des résultats concrets sur le volet développement du cycle dès la conférence ministérielle de Hong Kong. L'application d'un traitement spécial et différencié devrait également faire partie intégrante des accords de l'OMC.

Les pays industrialisés sont invités à ouvrir leurs marchés en permettant aux pays les moins avancés d'y écouler leurs produits en franchise de droits de douane et de quotas, comme le fait déjà l'Union européenne, en particulier dans le cadre de l'initiative "tout sauf les armes". La résolution appuie l'idée d'un "cycle gratuit" pour les pays les moins avancés et les plus vulnérables.

Les députés soutiennent également l'idée d'une assistance technique à ces pays, ainsi que la mise en place d'une facilité "aide au commerce" pour renforcer leur capacité à tirer profit des progrès dans l'ouverture des marchés et de l'amélioration des règles commerciales. Ils invitent à trouver d'urgence, dans le domaine des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), une solution durable qui garantisse un accès aux médicaments aux pays ne disposant pas de capacité de production et confrontés à des problèmes de santé publique.

Entre autres choses, la résolution appelle également à un renforcement des règles multilatérales dans le domaine des mesures antidumping, des subventions et des mesures compensatoires, compte tenu des besoins des pays en développement et des pays les moins développés. Les députés soulignent, en outre, combien il est important de prendre en compte dans le cycle de Doha les problèmes non commerciaux, tels que les questions sociales, environnementales et culturelles. Ils invitent également la Commission à tenir le Parlement pleinement informé, avant et pendant la Conférence ministérielle à Hong Kong, et tout au long des négociations, et rappellent que celui-ci a acquis, à l'issue du cycle de l'Uruguay, le droit de donner son accord à la conclusion des résultats des cycles suivants. Enfin, les députés insistent sur la nécessité d'une réforme de l'OMC, notamment d'une amélioration des procédures de négociation, afin d'en renforcer l'efficacité et la transparence. Ils soulignent également l'importance de réformer le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

Résolution sur la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce OMC à Hong Kong

2005/2628(RSP) - 22/11/2005

Lors du Conseil Agriculture/pêche, Mme Fischer Boel, membre de la Commission, a fait le point sur l'état du dossier concernant les négociations engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (OMC). Elle a indiqué que le niveau d'ambition fixé dans la perspective de la réunion ministérielle de Hong Kong (du 13 au 18 décembre 2005) avait été abaissé depuis octobre dernier mais que le niveau d'ambition finale du cycle de Doha restait tel quel. L'objectif principal à atteindre à Hong Kong consiste dorénavant à dégager un accord sur un cadre plutôt que sur l'ensemble du dossier et de réaliser des progrès appréciables en matière de développement. Elle a rappelé aux délégations que, contrairement aux autres membres de l'OMC, l'UE avait présenté le 28 octobre une offre conditionnelle révisée dans le domaine de l'agriculture, dans le cadre d'une contribution significative au processus de négociations. Elle a indiqué que, le 22 novembre à Genève, M. Mandelson, membre de la Commission, avait participé à une réunion regroupant le G4 (UE, États-Unis, Brésil et Inde) et le Japon en vue de faire le point sur les positions des différentes délégations ministérielles avant Hong Kong.

La délégation française s'est félicitée de l'absence de nouvelles concessions avant, pendant ou après Hong Kong, en prenant acte du fait que les parties de l'OMC les plus concernées n'avaient pas réagi à la dernière offre de l'UE en matière agricole, et que cette offre représentait la limite extrême de ce que l'UE était en mesure de proposer sans remettre en cause les résultats de la réforme de la PAC, décidée en juin 2003. La délégation française a par ailleurs regretté que le groupe des experts n'ait été en mesure de conclure ni sur les effets socio-économiques de l'offre révisée de l'UE en matière agricole, ni sur la question de savoir si cette offre met ou non en péril la réforme de la PAC. La délégation française a rappelé sa position selon laquelle le compromis présenté à Hong Kong doit être global et équilibré et ne pas comporter de séries de chiffres, avec le soutien de la délégation irlandaise sur ce dernier point. La délégation française s'est également félicitée de l'initiative de la Commission concernant le coton, ainsi que des accès en franchise de droits destinés aux pays les moins avancés et de la protection contre l'érosion des préférences existantes. La délégation néerlandaise a exprimé sa satisfaction devant la position prise par le membre de la Commission et a souligné l'importance des mesures concernant le développement.

Résolution sur la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce OMC à Hong Kong

2005/2628(RSP) - 21/11/2005

Le Conseil a été informé par la Commission de l'état d'avancement de l'actuel cycle de négociations commerciales menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement sous l'égide de l'OMC, compte tenu de son offre conditionnelle récente et dans la perspective des prochaines réunions des membres de l'OMC.

À la lumière des conclusions adoptées le18 octobre par le Conseil, la Commission continuera à veiller à ce que le Conseil soit tenu pleinement informé de l'évolution de la situation dans la perspective de la sixième conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra du 13 au 18 décembre à HongKong.

Le Conseil est convenu de revenir sur la question pour l'examiner de façon plus approfondie, en présence des ministres du commerce, lors de sa session des 21 et 22 novembre.

Le 28 octobre, la Commission a présenté un document dans lequel figure une nouvelle offre de l'UE en ce qui concerne l'accès au marché agricole ainsi que des demandes dans d'autres domaines, y compris l'accès au marché non agricole, les services, la réglementation et le développement; l'offre en matière agricole est subordonnée aux progrès réalisés dans ces autres domaines.

Lors de sa session du 18 octobre, le Conseil a souligné qu'il était nécessaire de parvenir à un résultat équilibré en ce qui concerne l'ensemble des éléments du programme de Doha, en mettant l'accent tout particulièrement sur les pays en développement, et que tous les partenaires devaient y contribuer, en fonction de leur niveau de développement.